



Les réformes agraires dans le monde : introduction

Jean-Pierre Jessenne, Pablo Fernando Luna, Nadine Vivier

DANS **REVUE D'HISTOIRE MODERNE & CONTEMPORAINE** 2016/4 n° 63-4/4 bis , PAGES 7 À 26
ÉDITIONS **BELIN**

ISSN 0048-8003

ISBN 9782701198736

DOI 10.3917/rhmc.634.0007

Date de mise en ligne : 30/01/2017

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2016-4-page-7?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Belin.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Les réformes agraires dans le monde : introduction

Jean-Pierre JESSENNE
Pablo F. LUNA
Nadine VIVIER

L'ouvrage publié par Kautsky en 1900, *La question agraire*, est la première tentative pour penser globalement la place du rapport à la terre dans le système économique capitaliste¹. Si la formule et l'ampleur de la réflexion sont neuves, les problèmes abordés sont tout sauf nouveaux. L'accès à la terre pour ceux qui en vivent n'a cessé de constituer une préoccupation majeure des peuples et des législateurs. De Lycurgue² à Evo Morales, actuel président bolivien, il a fait l'objet de lois spécifiques ayant pour objectif affiché d'obtenir la stabilité de la cité par une répartition plus équilibrée du sol, de nature à assurer à la fois la survie de ceux qui la cultivent et la subsistance de l'ensemble de la population. Ces lois sont plus souvent objets de jugements antagonistes et de conflits que de consensus, car elles mettent en jeu les intérêts contradictoires des possédants et de ceux qui aspirent à la propriété. C'est donc souvent de la mise en cause de la légitimité de la propriété et du déséquilibre ou des abus de sa détention que naissent des mouvements collectifs et les tentatives des gouvernements pour résoudre ce qu'il faudrait en fait appeler les problèmes fonciers. Pour autant, la question foncière, malgré toute son importance, ne contient pas toute la question agraire dont les attendus vont bien au-delà des problèmes de propriété du sol.

DES QUESTIONS FONCIÈRES À LA RÉFORME AGRAIRE

À côté du droit de possession et des obligations afférentes, se trouvent forcément inclus dans le concept de question agraire les modalités d'exploitation,

1. Karl KAUTSKY, *La question agraire. Étude sur les tendances de l'agriculture moderne* [1899], Paris, Giard & Brière, 1900.

2. Législateur de Sparte plus ou moins mythique, à qui on attribue la promulgation de lois fondatrices dont l'une des principales est la redistribution des terres : la Laconie est divisée en 30 000 lots (κλήροι), et le territoire civique de Sparte en 9 000.

c'est-à-dire les modes de faire-valoir, les superficies, les engagements tacites ou contractuels des protagonistes. La mise en valeur agricole du sol n'est pas seule en jeu, doivent aussi être pris en compte la jouissance de certaines ressources – par exemple l'eau, la forêt – ainsi que l'accès aux terrains impliquant des formes de jouissance spécifiques (marais, landes, etc.).

Cette définition complexe de l'agraire ne suffit pas pour circonscrire le sujet, encore faut-il s'entendre sur le mot de réforme tant son acception a pu varier selon les contextes. Alors que le terme usuel s'entend plutôt comme un changement limité, les expériences révolutionnaires du *xx^e* siècle ont souvent conduit à l'associer à l'idée de transformation radicale de la répartition des terres. L'ambiguïté n'est pas nouvelle et ne concerne pas que le terme réforme puisque les conventionnels français en 1793 ont condamné la propagande en faveur de « la loi agraire » : ils visaient par là tout projet de redistribution générale, alors perçu comme une insupportable atteinte à la propriété³. Pourtant, il est bien évident que les lois régissant la propriété du sol, adoptées au fil des siècles, n'ont pas toutes pour visée la confiscation et la redistribution généralisées. La loi agraire dans un sens moins polémique se définirait donc plutôt comme un acte législatif réglementant les conditions de jouissance de la terre et de ses ressources.

La notion de réforme agraire est plus large : elle inclut non seulement toutes les mesures régissant la possession et la jouissance des terres, mais aussi le processus par lequel on y parvient : débats et modèles idéels, mouvements revendicatifs et éventuellement rébellions ou révolutions. En somme, les réformes agraires peuvent être entendues comme l'ensemble des dispositions prises pour modifier les conditions d'accès à la terre et aux ressources qu'elle permet de produire (mines exclues), interventions pouvant relever aussi bien des législateurs ou des puissances publiques que des vivants de la terre eux-mêmes, dans des combinaisons très variées, mais en général décisives. Un survol de l'histoire des réformes agraires confirme leur plasticité en même temps que la complexité des interactions auxquelles elles donnent lieu.

DES RÉFORMES AGRAIRES AVANT LE *xx^e* SIÈCLE ?

Dès qu'il est question de réformes agraires, il est courant de citer des exemples plus ou moins anciens, mais en fait deux rythmes se détachent nettement : un temps long jusqu'à la fin du *xix^e* siècle où l'éventualité d'une réforme agraire n'est posée que sporadiquement sur une aire limitée, et le *xx^e* siècle, époque d'une multiplication mondiale des réformes en même temps que des réflexions sur le sujet. Pour interpréter ce changement de rythme, il importe de revenir brièvement sur les manières dont se pose la question agraire avant le *xx^e* siècle.

3. Sur ce débat révélateur, voir dans la présente livraison de la *RHMC* l'article de Jean-Pierre Jessenne et Nadine Vivier.

La référence ancienne très souvent convoquée est celle des Gracques dans la Rome des années 150 à 120 avant notre ère. La crise du modèle socio-politique républicain, avec l'accaparement des nouvelles terres conquises, la diminution du nombre de citoyens-soldats, et les conflits au sein de l'élite sénatoriale romaine conduisent Caius et Tiberius Gracchus à imposer des mesures limitant cet accaparement et prévoyant une redistribution très partielle à une partie des citoyens. Elles seront en partie appliquées, mais l'élimination de leurs initiateurs en restreindra vite les effets⁴. Il s'agit donc d'un dispositif limité que l'histoire a pourtant érigé en matrice des réformes agraires.

A contrario, l'idée prévaut que les 1 500 premières années de notre ère n'ont donné lieu à aucune réforme agraire. Pourtant, l'ordre féodal et seigneurial mis en place dans l'Empire carolingien aux VIII^e et IX^e siècles, à partir de la dissolution du système esclavagiste antique, constitue bien une séquence agraire marquante. Celle-ci crée de nouveaux rapports à la terre et entre les hommes par la domination personnelle des guerriers ou des clercs établis par l'empereur qui leur concède la propriété foncière, elle-même organisée en manses occupés par les familles paysannes. La mise en place s'étale dans le temps et Charlemagne n'a pas à proprement parler édicté une réforme agraire, toutefois il a consolidé le processus en distribuant par manses les domaines royaux et ecclésiastiques, et en établissant des documents fonciers. Cette consolidation se prolonge puisque ce régime féodo-seigneurial s'étend progressivement vers l'est de l'Europe jusqu'au xv^e siècle⁵. Nous sommes donc là aux limites de la définition de la réforme agraire énoncée plus haut.

Le problème se pose aussi pour un épisode qui semble relever plus nettement d'une démarche de réforme agraire : la confiscation et l'attribution des terres ecclésiastiques par Henri VIII en Angleterre en 1535. Sans épiloguer sur les motifs religieux et financiers du monarque, on ne peut que remarquer le caractère très limité de ce transfert foncier et le nombre restreint des bénéficiaires aristocrates. Ainsi, la plupart des historiens britanniques évitent de parler de réforme agraire. Ailleurs, dans une Europe pourtant soumise à la « crise du féodalisme » et à de nombreux troubles ruraux comme la Guerre des paysans en Allemagne (1525), on observe davantage des ajustements de système que des réformes⁶. Hors d'Europe, le bouleversement le plus important

4. Claude NICOLET, *Les Gracques. Crise agraire et révolution à Rome* [1967], Paris, Gallimard, 2014.

5. Pour une première approche européenne de ce processus : Georges DUBY, *L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval*, Paris, Aubier, 1962 ; Werner RÖSENER, *Les paysans dans l'histoire de l'Europe* [1993], Paris, Seuil, 1994. Des vues plus précises par aires géographiques dans Bas VAN BAVEL, Richard W. HOYLE (éd.), *Rural Economy and Society in North-Western Europe, 500-2000*, vol. 1, *Social Relations. Property and Powers*, Turnhout, Brepols, 2010.

6. Pour la question agraire dans l'Angleterre des Tudor, la référence demeure Christopher CLAY (éd.), *Chapters from the Agrarian History of England and Wales*, vol. 2, *Rural Society: Landowners, Peasants and Labourers 1500-1750* [1990], Cambridge, Cambridge University Press, 1992. Sur la Guerre des paysans : Bernard VOGLER, « Le renouvellement de l'historiographie de la Guerre des paysans (1525) », *Annales ESC*, 32-3, 1977, p. 587-590 ; Peter BLICKLE, *Die Revolution von 1525* [1975], Munich, Oldenbourg, 2004.

est celui que connaissent les populations amérindiennes avec les colonisations espagnoles et portugaises, à la fin du xv^e et au xvi^e siècle. *L'encomienda* soumet ces populations à la tutelle exigeante des colons espagnols qui exploitent en particulier leur travail, mais ce changement ne relève pas davantage de la réforme agraire.

Si celle-ci ne se rencontre guère pendant une longue période allant jusqu'au xvii^e siècle, la question de la propriété et des effets de sa répartition est posée dans des ouvrages théoriques. Saint Thomas plaide en faveur de la propriété privée considérée comme un encouragement au travail, tandis que Thomas More, dans l'île d'Utopie, défend un idéal communautaire et égalitaire⁷. Des mouvements essaient d'accomplir ces utopies, tels en Angleterre les Niveleurs, indissociables de la première Révolution anglaise de 1649 et qui méritent que l'on s'y arrête un peu en raison du caractère exemplaire, à la fois, d'un climat de mise en cause des évolutions agraires et des solutions expérimentées.

Le développement des enclosures, alors dû à des initiatives locales, donne lieu à des rébellions et à des prises de position monarchiques dès la fin du xv^e siècle⁸. Débats et interventions culminent à la fin du xvi^e siècle. Francis Bacon en 1597 dénonce : « L'enclosure entraîne la dépopulation qui entraîne d'abord l'oisiveté, deuxièmement le déclin des labours, troisièmement la dissolution des foyers et la dégradation de la charité et de l'assistance aux pauvres, quatrièmement l'appauvrissement de l'État et du royaume ». Il propose une série de mesures : reconstruction des maisons abandonnées et dotation de quarante acres de terres ; obligation de reconvertir en labours les prés installés depuis douze ans, etc. De vifs débats s'ensuivent aux Communes où des personnalités comme Sir Walter Raleigh prônent la libre initiative pour un meilleur profit ; elles s'opposent aux moralistes comme Robert Cecil, qui dénoncent la maltraitance des pauvres et l'affaiblissement du royaume. Le sujet est d'autant plus brûlant que des rébellions sont courantes. L'une des plus importantes est celle des Midlands en 1607 : des paysans se rassemblent, abattent les clôtures, réclament le maintien des communaux et une meilleure répartition des terres. Déjà, ils se nomment eux-mêmes « Niveleurs » tandis que la *gentry* organise sa propre défense. Des troubles se répètent jusque dans la décennie 1640, puis la guerre civile relance les mobilisations populaires et suscite un regain du mouvement niveleur. La dimension agraire est surtout incarnée par les *Diggers* et *Winstanley*. Celui-ci, ex-artisan du textile et probable *dissenter* (avant

7. Simon DEPLOIGE, « La théorie thomiste de la propriété », *Revue néo-scholastique*, 2-5, 1895, p. 61-82 ; Jean-Pierre TORRELL, *Initiation à saint Thomas d'Aquin* [1993], Fribourg, Éditions universitaires de Fribourg, 2002 ; Thomas MORE, *L'Utopie* [1516], Paris, Libro, 1999, p. 55.

8. Enclosure au sens de clôture des terres privées avec suppression des droits d'usage collectif et le plus souvent des « communaux », c'est-à-dire des terres en propriété collective qui sont partagées entre les ayants droit (propriétaires) ; elle implique la réorganisation du paysage agraire par remembrement des terres de chaque domaine. Pour une première approche : Gordon Edmund MINGAY, *Parliamentary Enclosure in England. An Introduction to its Causes, Incidence and Impact, 1750-1850*, Londres et New York, Longman, 1997, notamment le chapitre 2, « The anatomy of enclosure ».

la fondation des Quakers en 1652), pousse un groupe de villageois pauvres à mettre en culture un terrain en friche sur la colline Saint-Georges, près de Cobham⁹. La démarche est consignée dans une « Déclaration aux autorités d'Angleterre et toutes les autorités du monde » ou « Drapeau déployé des vrais niveleurs, état de communisme exposé et offert aux fils des hommes ». Ce texte est souvent appelé le premier manifeste communiste. La propriété y est dénoncée comme le fondement de l'asservissement du monde et le peuple est appelé à instaurer un nouvel ordre où la terre nourricière, trésor commun, serait exploitée en communauté de travail et de vie. Les portées politique et messianique sont indissociables : refus de la violence, peuple élu à l'image d'Israël, participation à la mise en œuvre du *Commonwealth* et appel à l'humanité car « tous les terrains incultes d'Angleterre ainsi que dans le monde entier devront être appropriés par le peuple en toute justice »¹⁰. L'expérience (accompagnée de plusieurs autres) dure quelques mois en suscitant l'hostilité croissante de la *gentry* et de Cromwell ; les Diggers finissent par se disperser. Ce mouvement est donc à la fois marginal et significatif d'une part d'un moment révolutionnaire, d'autre part d'un courant socio-utopique durable. En 1656, James Harrington publie *Oceana* qui exerce une forte influence sur les migrants puritains vers l'Amérique ; il y préconise la limitation de la propriété foncière à un revenu maximum de 2 000 livres. Ainsi le monde britannique de la fin du XVII^e et de la première moitié du XVIII^e siècle concentre des perspectives agraires contrastées. L'Angleterre voit s'affirmer, avec les enclosures, la conception libérale de la propriété et de l'exploitation de la terre¹¹, tandis que l'Irlande est le théâtre d'un processus de type colonial, et l'Amérique du Nord britannique devient une terre d'expérimentation pour l'installation de propriétaires-exploitants familiaux aux yeux desquels la terre appartient à ceux qui la mettent en valeur – et non aux premiers occupants.

Plus généralement, le XVIII^e siècle et la première moitié du XIX^e constituent une séquence de reformulation intellectuelle des enjeux économiques de l'agriculture, de multiplication des interventions d'État et d'intensification des conflits agraires¹². La question de l'accès à la terre dérive alors de

9. Sur les Niveleurs et les mouvements populaires en Angleterre : Christopher HILL, *Le monde à l'envers, les idées radicales au cours de la Révolution anglaise* [1972], Paris, Payot, 1977 ; Olivier LUTAUD, *Les Niveleurs, Cromwell et la République*, Paris, Julliard, 1967 ; ID., *Winstanley, socialisme et christianisme sous Cromwell*, Paris, Didier, 1976 ; Andy WOOD, *Riot, Rebellion and Popular Politics in Early Modern England*, Basingstoke, Palgrave, 2002.

10. O. LUTAUD, *Winstanley...*, *op. cit.*, p. 147.

11. À propos des résistances paysannes à cette politique et du durcissement des lois répressives : Jeanette M. NEESON, *Commoners. Common Right, Enclosure and Social Change in England, 1700-1820*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993 ; Edward P. THOMPSON, *Whigs and Hunters. The Origin of the Black Act*, Londres, Lane, 1975, trad. partielle et commentée, *La guerre des forêts. Luttes sociales dans l'Angleterre du XVIII^e siècle*, Paris, La Découverte, 2014 (compte rendu dans la présente livraison de la RHMC).

12. Un inventaire culturel récent de ce mouvement européen dans Peter M. JONES, *Agricultural Enlightenment: Knowledge, Technology and Nature, 1750-1840*, Oxford, Oxford University Press, 2016 (compte rendu dans la présente livraison de la RHMC).

préoccupations générales plus qu'elle n'est posée pour elle-même. L'économie politique devient une sorte de nouveau fonds commun européen. L'utilitariste Bentham la définit en ces termes: «La connaissance des moyens propres à produire le maximum de bonheur, dans la mesure où cette fin générale a pour cause la production du maximum de richesse et du maximum de population»¹³. Ces deux objectifs recouvrent en fait des préoccupations différentes. Au premier rang figure sans conteste la mobilisation des ressources fiscales au service de la puissance publique mais, à partir de la fin du XVII^e siècle, à la guerre d'argent du mercantilisme se substitue l'idée que l'état du marché détermine le dynamisme économique qui dépend donc de «bons prix» encourageant l'investissement, de la liberté du commerce, et de la concurrence. Avec des variantes, ce thème occupe une place essentielle dans la pensée économique, de Boisguilbert à Adam Smith. Mais la promotion du libéralisme n'exclut pas le souci des hommes. Ainsi, pour Vincent de Gournay, la prospérité dépend aussi du niveau de consommation de l'ensemble de la population, donc de la répartition des revenus ou «balance des richesses»; en outre, «la balance des hommes» constitue un critère essentiel de la prospérité d'une société¹⁴. Il ose cette formule hardie: «Le Roi n'est-il pas encore plus le Roi des laboureurs qui payent tous les impôts, que celui des rentiers qui ne payent presque rien [...]. Dix millions d'hommes un peu aisés contribueront toujours infiniment plus qu'un million, quelque riches qu'ils soient»¹⁵. L'économie politique se trouve donc d'emblée tirailée entre d'une part une vision plutôt «économiste», centrée sur la production des richesses et leur circulation, d'autre part une perspective davantage attentive à la question sociale et démographique. Souvent en sous-évaluant le nombre d'habitants, de nombreux auteurs dénoncent le risque de dépopulation¹⁶.

La question de la propriété de la terre se trouve toujours posée au fil de ces réflexions. Mais si le libéralisme individualiste installe avec force l'idée que la propriété est un droit fondamental, il n'unifie pas les fondements et les

13. Jeremy BENTHAM, *Fragment sur le gouvernement: manuel de sophismes politiques* [1776], Bruxelles et Paris, Bruylant et L.G.D.J., 1996, p. 7.

14. S. Meyssonier résume les thèses de Vincent de Gournay par la notion de libéralisme égalitaire: Simone MEYSSONNIER, *La balance et l'horloge. La genèse de la pensée libérale en France au XVIII^e siècle*, Montreuil, Éditions de la Passion, 1989; une synthèse pratique: EAD., «Vincent de Gournay (1712-1759) et la "Balance des hommes"», *Population*, 45-1, 1990, p. 87-112.

15. *Ibidem*, p. 99.

16. Par exemple l'article «Grains» de l'*Encyclopédie* estime à 24 millions le nombre de Français en 1650 et à 16 millions cent ans plus tard. De nombreuses enquêtes minorent aussi fortement les effectifs de Français (moins de 21 millions d'habitants chez Expilly en 1765). Il faut attendre les années 1785-1789 pour observer l'amorce d'une rectification avec des chiffres entre 24 et 27 millions. Cette inquiétude se retrouve aussi bien en Espagne qu'en Grande-Bretagne, avec notamment les travaux de Robert WAL-LACE, *Essai sur la différence du nombre des hommes dans les temps anciens et modernes [...]* traduit par M. de Juncourt, Londres, s. éd., 1754. De même dans les États des Habsbourg, Marie-Thérèse puis Joseph II sont de «fervents populationnistes»; une synthèse sur le sujet: Hervé HASQUIN, *Population, commerce et religion au siècle des Lumières*, Bruxelles, Éditions de l'université de Bruxelles, 2008, chapitre 3, «Le débat sur la dépopulation dans l'Europe des Lumières».

implications de ce droit. Dans la conception naturaliste, notamment formalisée par John Locke et développée en France par les physiocrates, la propriété est un droit inhérent à la nature humaine, antérieur à la société, prolongeant la possession de soi par la propriété des biens qu'il revient au gouvernement de protéger¹⁷. Toutefois, une interprétation sociale de la propriété persiste en parallèle. Grotius en fut l'un des précurseurs et elle trouve en Rousseau son zéléteur : la propriété ne relève pas du droit naturel – car dans l'état de nature il n'y a pas d'appropriation privée exclusive – mais d'une convention sociale prolongée par la loi issue de la volonté générale. Par conséquent celle-ci peut en modifier l'organisation, notamment pour éviter les dérives inégalitaires¹⁸. Entre ces deux principales visions s'intercalent des interprétations nuancées, par exemple Montesquieu écarte « l'individualisme possessif » à la manière de Locke aussi bien que l'appropriation publique, où il voit la marque du despotisme, pour conférer à l'État la possibilité de réglementer. Ces différentes positions ouvrent la voie à plusieurs politiques agraires possibles que Céline Spector résume en ces termes :

« Entre l'hypothèse selon laquelle le gouvernement n'a d'autre fonction que la protection de la propriété privée définie comme droit illimité d'user et d'abuser et la vision d'un État allouant à chacun ce dont il a besoin selon un principe de justice distributive, bien des voies moyennes existent qui confèrent à l'art politique un droit de regard sur l'extension de la propriété individuelle et sur les modalités d'arbitrage des litiges »¹⁹.

En fait, face à ce large spectre des politiques possibles, les pratiques sociales et juridiques dressent deux restrictions d'importance : d'une part la pleine propriété demeure, aux yeux de certains, limitée par la reconnaissance de la propriété éminente des seigneurs, même si, dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, les juristes considèrent de plus en plus que c'est la mise en valeur de la terre qui confère ce droit ; d'autre part, l'idéal égalitaire et distributif relève en Europe de l'utopie philosophique davantage que d'un programme politique²⁰. Il n'empêche que le climat européen favorise la reformulation des questions agraires et l'antagonisme des idées et des intérêts contradictoires.

17. John LOCKE, *Second Traité sur le gouvernement civil* [1690], trad. Jean-Fabien Spitz, Paris, PUF, 1994. Sur les diverses conceptions de la propriété au XVIII^e siècle : Geneviève KOUBI (éd.), *Propriété & Révolution*, Paris, Éditions du CNRS, 1990, notamment Jacques POUMARÈDE, « De la difficulté de penser la propriété (1789-1793) », *ibidem*, p. 27-42 ; Gérard KLOTZ (éd.), *Ordre, nature et propriété*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1985.

18. Rousseau formule clairement cette prescription dans son *Projet de Constitution pour la Corse* de 1765 où il écrit : « C'est une des plus importantes affaires du gouvernement de prévenir l'extrême inégalité des fortunes, non en enlevant les trésors à leurs possesseurs, mais en ôtant à tous les moyens d'en accumuler ».

19. Céline SPECTOR, « Variations de la propriété : Montesquieu contre l'individualisme possessif », in Blaise BACHOFEN (éd.), *Le libéralisme au miroir du droit. L'État, la personne, la propriété*, Lyon, ENS Éditions, 2008, p. 95-116.

20. À l'exemple de Morelly, auteur de *Code de la Nature* en 1755, où il dénonce la propriété privée comme une corruption et prône la vie en communauté pour rendre le travail efficace et agréable : Nicole DOCKÈS, « Un ordre naturel communautaire du XVIII^e siècle : Morelly », in G. KLOTZ (éd.), *Ordre...*, *op. cit.*, p. 63-118. Plus largement sur la genèse et l'influence des idées égalitaires : André DELAPORTE, *L'idée d'égalité en France au XVIII^e siècle*, Paris, PUF, 1987, notamment p. 268-298.

La Révolution française en est la traduction la plus vive, y compris pour ses dimensions agraires, notamment la liquidation du complexe féodal, la mise en cause des usages collectifs et les expériences de réformes radicales. Dans ses conséquences et ses suites s'inscrit une évolution très disparate des pays européens qui conduit à s'interroger sur les dimensions nationales et européennes des changements agraires²¹.

Les révolutions de 1848 accélèrent le processus de transition qui en vient à concerner des États marqués par la persistance du servage, comme la Russie. Après des mesures partielles touchant surtout des territoires périphériques, Alexandre II décrète en 1861 l'abolition du servage avec instauration d'un dispositif d'indemnisation des grands propriétaires. Non seulement la mise en œuvre est lente, notamment à cause de la résistance de ceux-ci, mais la concentration de la propriété perdure et la question de l'accès des paysans à la terre continue de se poser. Ce sont, avec l'Empire ottoman, les grands espaces où la condition paysanne demeure la plus précaire. Toutefois dans bon nombre de pays européens en contexte de forte croissance démographique, le problème crucial devient de pouvoir disposer d'une superficie suffisante de terre ou d'un travail pour faire vivre une famille. Quatre solutions se dessinent : l'intensification agricole, le travail industriel ou l'émigration, notamment vers l'Amérique du Nord, qui sert d'exutoire (particulièrement pour l'Irlande, les pays scandinaves puis les pays méditerranéens), enfin la réforme agraire incitative peut s'imposer face à la gravité de la situation. C'est le cas en Irlande où le premier ministre britannique Gladstone fait reconnaître aux paysans en 1870 un droit sur la terre. En fait, le parti conservateur anglais redoute davantage les revendications indépendantistes et le *Home Rule* que la réforme agraire. À partir de 1881, il instaure un système d'accès du paysan à la terre grâce à des avances remboursables ; entre 1885 et 1909 ce sont quelque 400 000 propriétés paysannes qui sont ainsi créées²². En définitive, en Europe, jusqu'au dernier tiers du XIX^e siècle, les idées et plus encore les mouvements de réforme agraire redistributive demeurent limités.

L'Amérique du Nord constitue un cas particulier avec la conquête des terres nouvelles et la confrontation violente entre deux modes d'exploitation. Aux États-Unis, l'installation des immigrants, l'occupation des terres de la « frontière », la transformation de l'économie de plantations après la guerre de Sécession et l'abolition de l'esclavage posent à nouveau la question de l'occupation du sol. La pratique d'installation inaugurée au XVIII^e siècle se poursuit. Une des mesures principales est le Homestead Act de 1862 : il accorde, contre paiement de 1,25 dollar l'acre, 65 acres à tout adulte résidant depuis au moins cinq ans

21. Nous proposons la reconstitution européenne de cette étape initiale des réformes agraires contemporaines dans la présente livraison de la *RHMC* : article de J.-P. Jessenne et N. Vivier.

22. John Edwin POMFRET, *The Struggle for Land in Ireland, 1800-1923*, Princeton, Princeton University Press, 1930. Un ouvrage plus récent : Sally WARWICK-HALLER, *William O'Brien and the Irish Land War*, Dublin, Irish Academic Press, 1990.

et désireux de cultiver. S'il ne s'agit pas à proprement parler d'une réforme agraire, puisqu'en-dehors de l'occupation indienne les terres n'étaient pas antérieurement attribuées, le « mythe jeffersonien » d'une république agraire se trouve relancé : quelque trois millions d'acres sont vendus annuellement jusqu'en 1890, six millions ensuite jusqu'en 1914, si bien que le nombre d'exploitations, majoritairement en faire-valoir direct, passe d'environ un million en 1860 à 3,7 millions en 1910²³. Mais cette forme de répartition agraire égalitaire sur des terres « neuves » souffre de limites évidentes : la spoliation et l'extermination des Indiens s'accroissent avec l'application de l'adage qui attribue la terre à celui qui la met en valeur ; des superficies importantes sont soustraites aux allocations communes pour être concédées aux compagnies ferroviaires ou aux grosses sociétés d'élevage. Dans le Sud esclavagiste, les transformations après 1865 sont chaotiques, sans attribution de terres aux esclaves libérés comme ce fut envisagé un temps. Il en résulte une coexistence difficile entre une partie des anciens planteurs, des « petits blancs », et d'anciens esclaves devenus *sharecroppers* (métayers) sur des micro-tenures prises sur les anciennes plantations.

Enfin les territoires des anciens empires de l'Amérique centrale et du Sud se caractérisent par la difficile conciliation entre les structures héritées souvent favorables aux grands propriétaires et les populations indigènes. Dans une certaine mesure en Afrique, sur le subcontinent indien et en Asie du Sud-Est, l'aboutissement est similaire bien que le processus de colonisation et l'exploitation des territoires soient plus tardifs : le système de plantation se surimpose à l'agriculture vivrière avec plus ou moins de ménagement.

Mais il est un autre changement important dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, il concerne les modes d'analyse des questions agraires et oppose trois perspectives antagonistes. En premier lieu, il ne faut pas oublier que se perpétue en Europe une très forte tradition essentialiste et conservatrice, pour qui l'idée même de réforme agraire est un non-sens dans la mesure où bouleverser l'organisation qui lie le paysan à la terre et au village reviendrait à détruire un ordre naturel et éternel. En deuxième lieu perdure un courant d'inspiration égalitaire qui élève plus que jamais la petite propriété en faire-valoir direct en idéal social et politique. La tradition jacobine et les républicains en France, notamment avec Gambetta, et d'autres courants dans les pays voisins, sont rigoureusement sur cette ligne ; la tendance au morcellement qui caractérise le XIX^e siècle en Europe est à leurs yeux bénéfique. Des socialistes partagent d'ailleurs ces idées, si tant est qu'ils se préoccupent des problèmes agraires, relégués derrière la question ouvrière ou abordés sous le seul angle d'échappées utopistes. Néanmoins, à partir de 1848, Marx et Engels donnent une impulsion à une autre voie annoncée par le premier *item* du *Manifeste* : « L'expropriation de la propriété foncière et l'affectation de la rente foncière

23. Yves-Henri NOUAILHAT, *Évolution économique des États-Unis du milieu du XIX^e siècle à 1914*, Paris, SEDES, 1982.

aux dépenses de l'État». Leur pensée demeure caractérisée par le décalage entre la réflexion théorique sur les modes de production (féodal, capitaliste, asiatique), et la faiblesse des perspectives pratiques ainsi que la défiance à l'égard des paysans²⁴. Bakounine accorde davantage de confiance aux capacités de révoltes rurales. Mais c'est au tout début du xx^e siècle que se précisent les points de vue socialistes sur la place des campagnes dans la Révolution et dans le passage attendu de l'économie capitaliste au socialisme avec notamment les œuvres de Kautsky et de Lénine. La publication de *La question agraire* par Kautsky livre la première réflexion d'ensemble sur l'industrialisation de l'agriculture, les relations entre grandes et petites exploitations et les transformations socialistes envisageables. Lénine, de plus en plus critique à l'égard du social-démocrate Kautsky après 1905, ajoute les objectifs de collectivisation et la vision stratégique de la participation des paysans à la Révolution pour la marche vers le socialisme. Un article de septembre 1905 résume l'analyse : «Il n'y a qu'un moyen pour que la réforme agraire inévitable dans la Russie contemporaine joue un rôle révolutionnaire et démocratique : cette réforme doit être accomplie par l'initiative des paysans eux-mêmes contre les propriétaires fonciers et contre l'État»²⁵. De fait, la révolution bolchevique de Russie, mais aussi, dans la même décennie 1910, la révolution mexicaine, marquent une intensification spectaculaire des préoccupations agraires en même temps que l'émergence de nouvelles significations du terme de réforme agraire.

LE SIÈCLE DES RÉFORMES AGRAIRES

La révolution bolchevique éveille des échos considérables dans le monde²⁶. L'accélération de la collectivisation à partir de 1929 contribue à établir une référence communiste en matière de réforme agraire, caractérisée par une décision volontariste s'appliquant à tout un pays, une confiscation-collectivisation des terres, et l'exploitation collective. La révolution mexicaine de 1910 attire moins l'attention – surtout dans le contexte de la Première Guerre mondiale. Pourtant

24. Karl MARX, Friedrich ENGELS, *Manifeste du Parti communiste* [1848], Paris, Librio, 1998, p. 52. Pour l'analyse de la révolution de 1848 : K. MARX, *Les luttes de classes en France (1848-1850)* [1850-1898], Paris, Éditions sociales, 1970.

25. *Proletari*, n° 20, 10 octobre (27 septembre) 1905, in LÉNINE, *Œuvres*, vol. 9 (juin-novembre 1905), Paris, Éditions sociales, 1966, p. 317. Lénine précise que dans ce processus, les structures agraires ultérieures comptent peu et que la révolution socialiste doit se développer en deux temps : d'abord l'union des ouvriers et de tous les petits paysans contre la bourgeoisie et les propriétaires fonciers ; puis la victoire des prolétaires contre tous les propriétaires pour la victoire du socialisme. Peu de place est faite aux campagnes dans les œuvres principales comme LÉNINE, *Que faire ?* [1902], Paris, Seuil, 1966. Pour une mise au point synthétique sur la genèse des idées et stratégies de Lénine à propos de la question agraire : Pierre SORLIN, «Lénine et le problème paysan en 1917», *Annales ESC*, 19-2, 1964, p. 250-280

26. Nous avons fait le choix de ne pas y revenir dans ce volume. Parmi les nombreux travaux sur le sujet : Sabine DULLIN, *Histoire de l'URSS* [1994], Paris, La Découverte, 2009 ; Andrea GRAZIOSI, *The Great Soviet Peasant War. Bolsheviks and Peasants, 1917-1933*, Cambridge, Harvard University Press, 1996 ; Nicolas WERTH, Alexis BERELOWITCH, *L'État soviétique contre les paysans : Rapports secrets de la police politique (Tcheka, GPU, NKVD) 1918-1939*, Paris, Tallandier, 2011.

elle a une importance initiatrice décisive à la fois parce qu'elle survient dans un pays de colonisation précoce ayant accédé à l'indépendance, parce qu'elle engage des mouvements paysans de grande ampleur et parce qu'elle aboutit à des formules agraires spécifiques juxtaposant à de grandes haciendas des petits paysans propriétaires associés dans des communautés²⁷. Tout se passe comme si, dès lors, le monde allait devoir choisir. En deux temps, les références à la réforme agraire et les écrits sur le sujet connaissent une véritable explosion.

Nous disposons d'un moyen significatif pour l'appréhender avec la bibliographie mondiale que l'Unesco consacre en 1954 à la réforme agraire en une démarche en soi déjà révélatrice de la montée d'intérêt pour le sujet. Cette bibliographie comporte plus de 400 titres dont un tiers remontent aux années 1920-1944 tandis que les deux autres tiers datent de la seule décennie 1945-1954²⁸. L'aire géographique la plus traitée est sans conteste l'Europe centrale et orientale avec une petite part consacrée à la Russie ; le reste de l'Europe, la Chine et l'Inde, les Amériques constituent, à peu près à parts égales, le reste des titres. L'Empire ottoman, l'Afrique sont quasi ignorés. On peut noter la grande variété des termes utilisés pour aborder la question du sol. Mais celui de réforme agraire commence à être d'usage courant. La première occurrence dans cette bibliographie apparaît à propos de la Roumanie en 1919. Dans les années qui suivent, c'est aussi à propos de divers pays de l'Europe centrale et orientale que le terme est le plus utilisé²⁹. En France, c'est l'économiste François Perroux qui semble consacrer l'expression en publiant son cours en 1935 sous le titre *Les réformes agraires en Europe*³⁰. Après la Seconde Guerre mondiale, trois grands enjeux à très lourdes implications idéologiques impriment leur marque : l'expansion des régimes communistes, la décolonisation et les problèmes de sous-développement. Ce sont les grands organismes internationaux qui lancent de nombreuses études, étayées aussi par des travaux d'économistes et de quelques juristes.

Dès novembre 1950, l'Assemblée générale des Nations unies estime que les systèmes agraires de bon nombre de pays insuffisamment développés forment une des causes de l'insuffisance de la production agricole et du niveau de vie. L'inégale répartition des propriétés foncières est considérée comme un facteur d'instabilité politique. Ces idées sont vigoureusement soutenues par les Américains car, ainsi

27. L'ouvrage de référence qui participe à la montée de l'attention envers les réformes agraires est : François CHEVALIER, *La formation des grands domaines au Mexique. Terre et société aux XVI^e-XVII^e siècles*, Paris, Institut d'ethnologie, 1952. C'est ce caractère exemplaire de la révolution mexicaine de 1910-1915 sur le plan de la réforme agraire qui nous a conduits à proposer l'étude d'Alejandro Tortolero en deuxième contribution de ce dossier ; l'auteur nuance la vision de F. Chevalier et montre le caractère composite des réformes avec la victoire de l'*ejido* contre l'hacienda, celle des communautés indigènes traditionnelles sur les élites de la Révolution.

28. <http://unesdoc.unesco.org/images/0017/001792/179278fb.pdf>

29. Nicolas BASILESCO, *La réforme agraire en Roumanie*, Paris, Alcan, 1919. Le terme est utilisé à propos de la Yougoslavie en 1924 ou de la Pologne en 1926.

30. François PERROUX, *Les réformes agraires en Europe. Cours de doctorat, professé à la faculté de droit de Lyon (année scolaire 1934-1935)*, Paris, Domat-Montchrestien, 1935.

que le déclare leur secrétaire d'État à l'agriculture Charles Brannan : « la petite exploitation familiale peut faire échec aux entreprises communistes à travers le monde ». Des économistes comme Karl Brandt montrent que la collectivisation soviétique s'est traduite par une baisse de productivité. Il estime que si les grandes exploitations s'en sortent mieux grâce à leur accès aux techniques et au marché, les petites peuvent s'améliorer par leur participation aux coopératives. Elles sont préférables aux fermes collectives à main-d'œuvre salariée³¹.

En octobre 1951, à Madison (Wisconsin), à l'occasion de la première conférence internationale sur les régimes fonciers, le secrétaire général de l'ONU remet son rapport sur la réforme agraire. Les Nations unies décident alors qu'un bilan sur les progrès des réformes agraires devra être désormais établi tous les trois ans. Cette disposition est consolidée en 1969 par la création au sein de la FAO (Food and Agriculture Organization of the United Nations) d'un comité spécial pour la réforme agraire³². La conférence de la FAO à Rome en 1966 l'avait précisément définie comme « un programme intégré de mesures pour éliminer les obstacles que les défauts de la structure agraire opposent au développement économique et social ». Entrent notamment dans ce programme : l'accès à la propriété, la sécurité des contrats de location et celle de la main-d'œuvre, les mesures fiscales pour une meilleure répartition des terres, une mécanisation et le développement du crédit agricole.

En définitive, et en fonction de ces diverses influences, la notion de réforme agraire en arrive dans la seconde moitié du xx^e siècle à recouvrir trois types de démarche : la collectivisation communiste des terres et de leur exploitation ; la redistribution et la répartition égalitaire de tout ou partie des terres, plus ou moins associées à des institutions communautaires ; le processus volontariste de développement qui favorise l'exploitation familiale, sans exclure les grandes entreprises.

Dans l'impossibilité d'exposer l'ensemble des réformes agraires du siècle, nous renvoyons au très significatif exemple espagnol³³ et proposons un récapitulatif sous la forme d'un tableau (voir document 1).

31. L'économiste K. Brandt a été directeur de l'Institut de recherche sur les marchés agricoles en Allemagne, qu'il fuit en 1933 pour s'installer aux États-Unis. En 1944, il est professeur d'économie agricole au Food Research Institute à l'université de Stanford et publie Karl BRANDT, *The Reconstruction of World Agriculture*, New York, Norton, 1945. Truman déclare en 1950 : « We believe in the family-size farm ». En 1947, J. Guéret défend une opinion similaire : J. GUÉRET, « Les réformes agraires en Europe : de leur nécessité à leurs impasses », *Économie et humanisme*, 32, 1947, p. 448-452.

32. Voir par exemple *Les progrès de la réforme agraire* (analyse des réponses à un questionnaire envoyé par l'Organisation des Nations unies, 1^{er} rapport), New York, Nations unies, Département des Questions économiques, 1954, 374 p. ; ainsi que le 2^e rapport, *ibidem*, 1957, 209 p. ; *La réforme agraire. Rapport de la Conférence mondiale tenue à Rome du 20 juin au 2 juillet 1966 par l'ONU et la FAO avec le concours du Bureau international du travail*, Paris, La Documentation française, 1967.

33. Ricardo Robledo, dans son article de la présente livraison de la *RHMC*, montre que l'Espagne de l'entre-deux-guerres et de la Seconde République expérimente successivement ces divers types de réforme agraire, les initiatives législatives puis révolutionnaires, les mesures de rééquilibrage foncier puis de confiscation-redistribution. Cette expérience illustre le fait que le terme de réforme agraire recouvre des voies différentes du changement agraire. Nous avons donc choisi ce concentré significatif des *scenarii* de réformes et des effets d'entraînement qu'ils suscitent comme exemple européen au xx^e siècle.

DOCUMENT 1

Aperçu des réformes agraires dans le monde au XX^e siècle

	Processus et initiateurs	Mesures sur les personnes	Mesures foncières	Autres mesures agraires
* Mexique (1911, 1915, 1934, 1992)	Révolution armée, à participation paysanne; 1 ^{er} réforme agraire du XX ^e siècle	Organisation de comités de paysans	Expropriation indemnisée et dotation des paysans dépossédés	Dotations aux <i>ejidos</i> des communautés et aux comités
Colombie (1936, 1961, 1973, 1994)	Conflits violents entre paysans et propriétaires; lois sans application; réforme agraire par le marché		1994: soutien financier aux paysans pour qu'ils achètent des terres; sans résultats	Accueil des paysans déplacés et expropriés par les latifundiaires et trafiquants de drogue
Guatemala (1952)	Réforme dans une république bananière (<i>United Fruit C^o</i>), interrompue par un coup d'État encadré par les États-Unis	1952: décret 900, octroi des terres aux familles paysannes, sur le modèle <i>Homestead Act</i> (États-Unis)	Intervention sur des terres en friche, réservées par <i>United Fruit C^o</i> ; des distributions très limitées	
Cuba (1959, 1963, 1994)	Révolution armée et changement de régime économique; réforme agraire et Guerre froide	1994: individualisation progressive de la propriété	1963: expropriation et collectivisation des terres, au nom de la nation	1963: Organisation des entreprises d'État, en particulier dans le sucre
Bésil (1960, 1984)	Réforme agraire, depuis 1984; pressions des sans-terre, tensions chez les propriétaires	Organisation des bénéficiaires ruraux en <i>assentamentos</i> paysans	Expropriation de terres marginales; cessions de terres de l'État; dotations aux sans-terre	Encouragement étatique à l'investissement étranger dans l'agrobusiness
Pérou (1962, 1964, 1969)	1969: réforme agraire radicale, sous conduite d'un régime militaire nationaliste	1969: établissement d'un tribunal spécial pour des questions agraires	Expropriation indemnisée de portée nationale; nombreux bénéficiaires	1969: Organisation des coopératives et d'entreprises paysannes
Chili (1964, 1970)	Réformes agraires, puis contre-réforme par la dictature militaire (1973)		1970: accélération des expropriations	1970: formation de moyennes entreprises agricoles
Venezuela (1960, 2001)	Une première loi de faible efficacité, puis une «loi des terres», sous le régime du président Chávez		2001: expropriation indemnisée possible	2001: création de l'Institut national des terres
Bolivie (1953, 2006)	1953: réforme agraire après mouvement radical; 2006: relance par le président Morales	2006: octroi de titres aux petits et moyens paysans; contrôle de la mise en exploitation des terres	1953: attribution de lopins aux petits paysans (Ouest); 2006: extension aux terres incultes des latifundia de l'Est	2006: expansion de la frontière agricole, tension frontalière (Brésil et Bolivie)
Russie – URSS (1929-1935)	Révolution bolchevique; fluctuations 1920-1928; accélération par Staline	Lutte contre les koulaks, brigades ouvrières, répression	Collectivisation générale; fermes d'État ou kolkhozes	Lopins familiaux

DOCUMENT 1 (SUITE)

Aperçu des réformes agraires dans le monde au XX^e siècle

	Processus et initiateurs	Mesures sur les personnes	Mesures foncières	Autres mesures agraires
Espagne (1932-1936)	République, multiplication des grèves rurales et occupations;		Deux étapes avec radicalisation de l'expropriation	Mesures en faveur des ouvriers agricoles
Grèce (1871) 1924	Après indépendance: État propriétaire des terres ottomanes	Limitation de la puissance des négociants et grands propriétaires	1871: terres nationales aux paysans; acquisitions plafonnées. 1924: renforcement de la petite exploitation paysanne	Système mixte: grande propriété/petits propriétaires-exploitants; divers régimes d'exploitation (emphytéose...)
Roumanie 1863 1918-21	Formation d'un nouvel État, 1919, extension du pays, tensions ethniques et agraires; lois nationales et régionales	Abolition corvée; multiples révoltes (1907). Les Roumains d'avant 1914 sont favorisés	Expropriation de monastères et partage partiel; expropriation partielle des grands propriétaires, distribution aux paysans et partie à l'État	Effet redistributif limité: maintien de grands propriétaires et multiplication des petits paysans
Pologne 1921...	Réunification en 1919, extension vers l'Est		Propriété plafonnée à 180 ha; surplus redistribués; Polonais favorisés à l'Est	Impact limité; multiplication des petits paysans
Italie Années 1950	Gouvernement démocrate-chrétien, mouvements paysans et communistes; Nord / Mezzogiorno; huit lois régionales	Expropriation des latifundiaires surtout dans le Sud avec indemnités échelonnées	Deux tiers des propriétaires de plus de 1 000 ha évincés sauf fermes expérimentales; 760 000 ha distribués en exploitations de 6 à 8 ha	Mise en valeur de zones humides
Pays de l'Europe de l'Est (1945...) 1990	Libération et influences soviétiques; régimes communistes. Fin du bloc communiste	Collectivisation plus ou moins générale selon les pays. Décollectivisation	Formes d'exploitation mixtes: fermes d'État, exploitations privées, coopératives Privatisation et libéralisme	Formes de <i>landgrabbing</i>
Yougoslavie 1919 1945 1953 1964...	Nouvel État Régime socialiste Plusieurs inflexions et lois	1919: contre les grands propriétaires liés aux Habsbourg	Expropriation et attribution aux ex-soldats 1945: collectivisation 1953: privatisation partielle: (10 ha max.) ou coopératives 1964: encourage l'exploitation privée	Limitation des superficies Coopératives Création d'une coopérative agricole générale
Portugal (1974-1975)	Révolution des veillers 25 avril 1974, occupations paysannes massives dans le Sud	Importante participation ouvrière et syndicale	Expropriation des terres et transfert à l'État	Création des unités collectives agricoles
Turquie (1925... 1945)	Changement de régime (Atatürk), série de lois	Abolition des dépendances personnelles	Expropriation avec indemnisation; grande propriété plafonnée	Distribution contre paiement

DOCUMENT 1 (SUITE)

Aperçu des réformes agraires dans le monde au XX^e siècle

	Processus et initiateurs	Mesures sur les personnes	Mesures foncières	Autres mesures agraires
Irak (1958-1976)	Renversement de la monarchie hachemite ; loi n° 30, 1958 ; réforme accentuée après 1968	Visé les grands propriétaires traditionnels	Confiscation générale des grands domaines. L'État a 99 % de la SAU ; location aux exploitants et fermes d'État	Coopératives. À partir de 1980, contrats d'exploitation avec sociétés privées
Égypte (1952... 1969)	Fin de la monarchie, régime national (Nasser)		Propriété plafonnée ; le reste est confisqué et redistribué	Coopératives ; loyers plafonnés
*Maghreb (entre 1956 et 1970)	Situation post-coloniale	Anciens colons et grands propriétaires visés	Nationalisation et confiscation ; formes d'exploitation diverses	Après 1970 : évolutions libérales
Burkina Faso (1984, 1996)	Révolution et coups d'État : T. Sankara, B. Kampaoré		Terres propriétés d'État confiées à des particuliers. Gestion villageoise	En fait, rôle des chefs de village et des lignages
Zimbabwe (2000)	Trois types de propriété : État, Blancs, Noirs. Indépendance : 1990, régime Mugabe	Expropriation des blancs (40 % des terres) ; occupation des fermes	90 % des fermes des Blancs confisquées. Exploitation par des proches du régime ; ouvriers et petits paysans noirs	Désorganisation Grave crise agricole
*Chine (1949... 1980)	Révolution communiste Plusieurs versions	Répersion des adversaires politiques	Collectivisation quasi générale et lopins familiaux	Communes populaires
Inde (1947...)	Indépendance en 1947, réformes de la compétence de chaque État	Abolition des zamindar qui recevaient tous les impôts ; protection des locataires	Limitation des superficies et redistributions	Organisation du crédit agricole
Japon (1946)	Défaite, occupation américaine	Mesures contre les grands propriétaires absentsistes	Confiscation de terres contre une faible indemnité ; attribution aux anciens fermiers	Garanties pour les locataires, fermage
Taiwan (1953)	Indépendance envers le Japon puis rupture avec la Chine continentale	Confiscation des terres aux Japonais	Vente en petits lots, plafonnement de la propriété à 2,9 ha et de la rente foncière	Aide américaine gérée par un organisme d'État
Vietnam (1948... 1993)	Morcellement général de l'exploitation indigène face à de grandes propriétés coloniales. Après 1945, division Nord-Sud, régimes antagonistes et guerre de 1954 à 1975 ; puis régime communiste dans tout le Vietnam. Nombreuses mesures agraires successives	Dès 1948, les terres des Français sont confisquées et distribuées aux paysans. Maintien des terres communales dans plusieurs régions. Depuis 1993 : le droit d'usage familial de la terre peut être transféré dans la limite de 3 ha	Au Nord : 1953, ensemble des terres redistribuées aux paysans ; 1960 : collectivisation Au Sud : 1955 (Ngo Dinh Diem), rente et propriété plafonnées (100 ha) ; 1970 « La terre aux cultivateurs » ; plafond abaissé à 15 ha, surplus distribué ; 1978 : collectivisation générale ; 1981 : décollectivisation (décret n° 100) ; 1988 : terre attribuée à chaque foyer pour 20 ans	La collectivisation favorise les coopératives surtout pour la production de riz. Permanence d'une agriculture vivrière familiale, accentuée après 1981, contrats avec les coopératives et le marché libre. Généralisation de la petite exploitation familiale (0,7 ha en moyenne)

Cet inventaire, non exhaustif, suscite plusieurs observations. La très grande fréquence des réformes peut s'expliquer par l'accroissement démographique, conjugué à la décolonisation et aux aspirations égalitaires portées par les organismes internationaux aussi bien que par les paysans dans un contexte de transformations économiques et techniques. Ajoutons que le panorama exclut bon nombre de politiques de développement agricole ayant des implications agraires, sans pour autant mériter le qualificatif de réforme agraire. C'est par exemple le cas des mesures prises en France par le ministre de l'Agriculture Edgar Pisani au début des années 1960 (indemnité pour favoriser le départ des agriculteurs âgés, aide aux groupements d'exploitants et au remembrement des parcelles, etc.). C'est aussi le cas de la politique mise en œuvre par l'Europe verte à partir de 1962 : elle concerne avant tout l'organisation des marchés mais elle a évidemment des répercussions agraires car elle favorise la concentration des exploitations.

Malgré cette restriction, la diversité et la complexité des réformes sont frappantes. Le plus souvent, la réforme n'est pas une loi mais une série de mesures étalées dans le temps et n'allant pas toujours dans le même sens. Les initiateurs des réformes, dans la majorité des cas, agissent après une crise politique et un changement de régime (accès à l'indépendance, révolution). D'autres le font pour consolider leur pouvoir et éviter ou calmer les troubles, en particulier les mouvements paysans d'occupation de terres. Certaines réformes s'accompagnent de ségrégations ethniques ou raciales.

Les cibles des mouvements présentent d'indéniables convergences : ce sont prioritairement les grands propriétaires, parfois avec des caractéristiques particulières, nobles ou colons par exemple. Les révolutions socialistes et communistes sont les seules à promouvoir une confiscation et une collectivisation générales des propriétés³⁴. Dans les autres cas, on observe une gradation très variable des mesures : du plafonnement des superficies à la confiscation pure et simple des propriétés non-paysannes, en passant par la nationalisation avec indemnité des grands domaines. Signe d'un basculement de cette histoire des réformes agraires au fil du xx^e siècle : après 1950, la question de la liberté des personnes ou des corvées ne se pose plus. En revanche celle du mode et des moyens d'exploitation devient cruciale et donne lieu à des solutions elles aussi très diverses.

La petite exploitation paysanne et familiale se généralise, le plus souvent en faire-valoir direct. Elle est fréquemment assortie de la promotion plus ou moins volontariste de formes coopératives, anciennes ou nouvelles créations. Viennent ensuite différents modes de propriété et d'exploitation collectives – soit coopératives, soit fermes d'État ; là encore des variantes apparaissent, souvent

34. Pour une vue d'ensemble récente sur l'ample expérience européenne de ce type : Constantin IORDACHI, Arnd BAUERKÄMPER (éd.), *The Collectivization of Agriculture in Communist Eastern Europe. Comparison and Entanglements*, Budapest, Central European University Press, 2014, (compte rendu dans la présente livraison de la RHMC par M.-C. Maurel). Voir aussi le cas roumain et le compte rendu par Roman Krakovski de Gail KLIGMAN, Katherine VERDERY, *Peasants under Siege. The Collectivization of Romanian Agriculture, 1949-1962*, Princeton, Princeton University Press, 2011.

avec autorisation de lopins familiaux. Il n'est pas rare que soient instaurés des systèmes hybrides associant grandes fermes en location ou régie, petites propriétés et exploitations paysannes, coopératives, fermes d'État, etc. Conformément aux suggestions des spécialistes d'économie agricole et des organismes internationaux, s'ajoutent de nombreuses mesures d'accompagnement concernant notamment les moyens de commercialisation, le crédit et le statut des salariés agricoles.

Les réformes agraires de la Chine et du Maghreb illustrent chacune à sa manière ces singularités et dominantes de la deuxième moitié du xx^e siècle. Comme exemple de réforme d'inspiration communiste, Lucien Bianco reprend le dossier des « Politiques agraires dans la révolution communiste chinoise », sur lequel les synthèses récentes manquent. Bousculant les rapprochements communément admis, L. Bianco insiste sur le contraste avec la révolution bolchevique. Bien plus que d'autres réformes, celle de la Chine est scandée par des virages importants liés aux résultats économiques et surtout aux luttes politiques. L'étude du Maghreb montre comment à partir de situations voisines sous la domination française se dessinent après l'indépendance des réformes différentes qui se heurtent à des difficultés similaires³⁵. Un des problèmes majeurs rencontrés par ces réformes est celui de l'absence ou du manque de constance de l'adhésion paysanne. Toutes aboutissent à un glissement des politiques gouvernementales vers une modernisation agricole libérale par une classe de paysans aisés.

Plus généralement, la dernière décennie du xx^e siècle marque un tournant presque mondial. La dislocation du bloc soviétique et la mise en cause du communisme agraire chinois font surgir au premier plan la question de la dé-collectivisation. En même temps, le libéralisme ayant connu un regain de vigueur aux États-Unis puis en Grande-Bretagne et dans les organismes internationaux, c'est la question de l'organisation des marchés qui a pris le pas sur celle des structures agraires. Celle-ci resurgit pourtant au tournant du xxi^e siècle, à cause de famines, de manifestations paysannes par exemple en Bolivie ou dans le Chiapas mexicain, et surtout elle prend une autre forme centrée sur les problèmes d'environnement ou de qualité alimentaire des produits (déforestation, ressources en eau, méthodes d'élevage, etc.), ou d'accaparement à grande échelle de terres par des puissances ou des propriétaires majoritairement extérieurs aux pays concernés. À propos de cette re-concentration mondiale de la possession et du contrôle des terres et des ressources naturelles, Pablo F. Luna termine ce volume en posant une question dérangeante : « Le *landgrabbing* contemporain [est-il] une contre-réforme agraire ? » Non seulement le phénomène fait intervenir des protagonistes divers et n'est donc pas une simple confrontation entre le Nord

35. Voir l'article d'Omar Bessaoud dans la présente livraison de la *RHMC*. Cet exemple pourra être replacé dans le cadre méditerranéen avec Vanessa GUÉNO, Didier GUIGNARD (éd.), *Les acteurs des transformations foncières autour de la Méditerranée au XIX^e siècle*, Paris, Karthala et Maison méditerranéenne des sciences de l'Homme, 2013 (compte rendu dans la présente livraison de la *RHMC* par Tahani Abdelhakim).

et le Sud, mais il subvertit les droits, les coutumes, les pratiques traditionnelles, et il assujettit à sa propre logique les populations indigènes, souvent avec la collaboration des États locaux.

POUR PLUS D'HISTOIRE DES RÉFORMES AGRAIRES

Cet aperçu soulève beaucoup de questions, par exemple : comment peut-on interpréter le changement de rythme des réformes agraires et leur profusion du xx^e siècle ? L'évidente diversité des processus et des formules recèle-t-elle plus de convergences qu'il y paraît ; une définition et une typologie plus précises sont-elles envisageables ? Comment s'opèrent les synergies entre interventions des États ou des organismes internationaux, demandes sociales et politiques des populations notamment paysannes, jeux des marchés à diverses échelles ?

La bibliographie pour tenter de répondre à ces questions est abondante. En revanche, non seulement elle manque de synthèse, mais elle se caractérise par plusieurs biais³⁶. Il est difficile de différencier les productions de circonstances, souvent à vocation militante, les très nombreuses publications d'organismes internationaux aux objectifs spécifiques et les authentiques recherches de sciences humaines. Parmi celles-ci, depuis les années 1950, l'économie politique et dans une moindre mesure la géographie du développement et la sociologie occupent une place écrasante. Les études historiques se singularisent par le fait qu'elles adoptent très majoritairement le cadre des histoires nationales pour traiter les questions agraires, même quand elles sortent de l'aire d'origine de leurs auteurs. Par exemple, parmi les œuvres pionnières des années 1930, on peut noter celle de R. H. Tawney qui publie en 1932 une étude agraire sur la Chine après ses travaux sur l'évolution de l'Angleterre au xvi^e siècle³⁷. Les études en langue française ont surtout été consacrées à l'Hexagone, prolongeant en quelque sorte le rôle pionnier joué à la fois par les historiens ruralistes français et par l'histoire de la Révolution française. Nous songeons notamment à Georges Lefebvre qui conjugue les deux sujets avec ses travaux sur la société rurale et la propriété foncière à la fin du xviii^e siècle, dans la lignée des enquêtes amorcées au moment du centenaire³⁸. Marc Bloch tient un rôle pionnier en inscrivant ses travaux dans une chronologie plus large, mais dans une perspective, là aussi, essentiellement française³⁹. Depuis, les

36. La présentation d'une bibliographie complète est inconcevable dans le cadre de ce numéro, nous renvoyons aux bibliographies spécifiques aux différentes périodes et expériences proposées dans les contributions ainsi qu'à la dizaine de comptes rendus en fin de volume.

37. Richard Henry TAWNEY, *Land and Labour in China*, Londres, Allen & Unwin, 1932.

38. Avec par exemple Georges LEFEBVRE, *Les paysans du Nord pendant la Révolution française* [1924], Paris, Colin, 1972 ; ID., *Questions agraires au temps de la Terreur* [1932], Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1989. Parmi les travaux antérieurs : Ivan LOUTCHISKY, *La petite propriété en France avant la Révolution et la vente des biens nationaux*, Paris, Champion, 1897.

39. Marc BLOCH, *Les caractères originaux de l'histoire rurale française* [1931], Paris, Colin, 1952 ; ID., *L'individualisme agraire dans la France du xviii^e siècle* [1930], Brionne, Monfort, 1978.

recherches agraires se sont multipliées dans tous les pays et nombreux sont les historiens qui s'intéressent à d'autres cas que ceux de leur pays d'origine, mais ils proposent toujours majoritairement des monographies régionales ou des études nationales et souvent sur des séquences assez brèves.

Néanmoins quelques ouvrages se sont aventurés vers des approches plus comparatives et internationales et certaines initiatives récentes tentent de rétablir une connexion entre les évolutions agraires en longue durée et les reconfigurations contemporaines; la plupart portent sur l'Europe occidentale⁴⁰. Pour l'Europe centrale et orientale, Marie-Claude Maurel a montré à quel point ce qui peut apparaître comme des ruptures ne se comprend qu'en inscrivant les changements dans les caractères et les héritages des transformations antérieures⁴¹. La collectivisation à la fois complexe et hybride des années 1950-1980 s'explique largement par le fait que l'accès de la majorité des paysans à la pleine propriété était un phénomène récent et inachevé après l'extension de la féodalité au XV^e siècle et son maintien voire son renforcement jusqu'au XIX^e. Cette collectivisation aboutit à créer une distance entre bon nombre d'exploitants et de travailleurs agricoles et l'idée même de propriété foncière, si bien que la « décollectivisation » après 1989 est elle-même plus sinieuse qu'un retour à la propriété et à l'exploitation familiales; elle est marquée par une emprise d'exploitations peu individualisées, notamment de très grandes fermes capitalistes parfois contrôlées par des étrangers.

Dans cet esprit qui vise à retrouver la longue durée et à satisfaire la légitime exigence épistémologique d'un décloisonnement entre les aires territoriales, il nous a semblé opportun d'étendre cette démarche, commencée par quelques rencontres ou ateliers récents⁴². Le rapprochement d'expériences de réformes agraires du XVIII^e au XXI^e siècle devrait aider à mieux comprendre d'une part

40. Notons la formation de groupes de recherche authentiquement internationaux ou au moins européens : CORN (Comparative Rural History of the North Sea Area) qui conduit une *New Rural History of Western Europe* dans laquelle s'inscrit B. VAN BAVEL, R.W. HOYLE (éd.), *Rural Economy...*, *op. cit.* Nous songeons aussi à la collection d'ouvrages issus d'un programme COST, *Rural history of Europe* (Brepols), au GDR 2912 du CNRS « Histoire des campagnes européennes » dirigé par Gérard Béaur, et au GDRI CRICEC, « Crises en changement dans l'Europe des campagnes ». Voir en particulier l'important volume : Gérard BÉAUR et alii (éd.), *Property Rights, Land Markets and Economic Growth in the European Countryside (13th-20th Centuries)*, Turnhout, Brepols, 2013, dont G. Lemarchand donne un compte rendu substantiel dans la présente livraison de la *RHMC*.

41. Marie-Claude MAUREL, « Retour sur les tournants agraires au XX^e siècle en Europe centrale », in Paul GRADVOHL (éd.), *L'Europe médiane au XX^e siècle. Fractures, décompositions, recompositions, sur-compositions*, Prague, CEFRES, 2011, p. 67-86.

42. Atelier international « La réforme agraire au passé et au futur », organisé à Nanterre, en septembre 2010. Aux 15^e *Rendez-vous de l'histoire* de Blois, en octobre 2012, se sont tenus le colloque « L'expropriation des terres et la formation du latifundium en Amérique latine » dont les actes ont été publiés dans la revue *Histoire(s) de l'Amérique latine* (<http://hisal.org>), ainsi que la table ronde « De l'expropriation à l'accaparement des terres », qui a réuni des spécialistes de plusieurs continents et de plusieurs périodes historiques (enregistrements sur www.agter.asso.fr). Voir enfin International Conference of the European Rural History Organisation, Gérone, 7-10 septembre 2015, où plusieurs ateliers ont été consacrés à ce sujet. L'un deux doit donner lieu à publication : Pablo F. LUNA, Niccolò MIGNEMI (éd.), *Appropriation et réappropriation de la terre et des ressources naturelles (XVI^e-XX^e siècle)*, Paris, Syllepse, à paraître en 2017.

leurs dynamiques spécifiques et toujours renouvelées, et d'autre part leurs éventuelles convergences. Les choix que nous avons opérés pour bâtir le dossier présenté ici répondent à deux objectifs : donner une profondeur chronologique à un sujet trop souvent circonscrit à la deuxième moitié du XX^e siècle ; et assurer une couverture des différents continents, là où il est courant de les aborder comme des cas singuliers. Les auteurs ont été incités à examiner le processus des réformes agraires en prêtant attention aux interactions entre les théories ou les programmes agraires et les pratiques des protagonistes : propriétaires, mouvements paysans, penseurs réformateurs ou révolutionnaires, juristes et bien sûr gouvernements. Le rapprochement des expériences invite aussi à étudier les éventuelles influences réciproques. Cela vaut pour des processus jugés fondateurs comme la Révolution française ou les collectivisations communistes, aussi bien que pour les pays de l'Amérique latine par exemple. Enfin, même dans la limite de tels articles, le sujet ne peut s'envisager sans une approche des retombées des réformes effectivement mises en œuvre. Elles se déclinent en trois volets principaux : connexions entre ces réformes et les modalités du changement agricole (productivité, plus ou moins grande insertion dans l'économie de marché, crises alimentaires, etc.) ; effets sur les conditions paysannes (amélioration ou non du niveau de vie, réduction ou accentuation des écarts sociaux) ; impacts environnementaux des transformations dérivées des nouveaux modes d'exploitation.

Ainsi ce dossier thématique vise avant tout à accompagner la relance d'une recherche dans la mesure où, comme en beaucoup de domaines, la question des réformes agraires balance entre le renoncement à des théorisations unilinéaires et la tâche difficile qui consiste à proposer de nouvelles synthèses. Puisse-t-il aider à conjuguer la multiplicité évidente des processus, que masque la fausse simplicité du mot réforme agraire, avec les interactions toujours fortes entre les manières de traiter la question rémanente de l'accès à la terre.

Jean-Pierre JESSENNE
Université de Lille-IRHiS
BP 60149

59653 Villeneuve d'Ascq Cedex
jean-pierre.jessenne@wanadoo.fr

Pablo F. LUNA
EHESS-CRH Erhimor
190, avenue de France
75244 Paris Cedex 13
pablo.f.-luna@ehess.fr

Nadine VIVIER
Université du Maine-CERHIO
Avenue Olivier Messiaen
72085 Le Mans Cedex 9
nadine.vivier@univ-lemans.fr